

Lons Le Saunier, le 20 juillet 2020

académie
Besançon

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Jura

MAIRIE DE DAMPARIS
REÇU LE :

23 JUL. 2020

L'inspecteur d'académie, directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Monsieur le maire
DAMPARIS

mairie@ville-damparis.fr

Division du 1^{er} degré
Bureau des moyens et
gestion collective

Monsieur le maire,

Par courrier daté du 18 mai dernier, vous attirez mon attention sur les conditions de mise en œuvre du protocole sanitaire dans les écoles au moment de la première phase du déconfinement et sur ses effets sur les conditions d'accueil des élèves de l'école maternelle au vu du retrait de la 4^{ème} classe, prononcé à l'issue des consultations réglementaires au mois d'avril 2020.

Depuis votre courrier, le protocole sanitaire a été assoupli au regard de l'évolution de la situation actuelle et des recommandations des autorités de santé, en modérant notamment les règles de distanciation physique.

Je prends note cependant des éléments que vous avez bien voulu me transmettre et je vous confirme l'implantation d'un dispositif d'accueil des enfants de moins de 3 ans dans votre école maternelle à la rentrée 2021.

Je reste vigilant quant à la prise en charge de tous les élèves ainsi qu'à l'évolution des effectifs des écoles de Damparis, dont la situation, tout comme celle d'autres écoles du département, sera étudiée lors du comité technique spécial départemental de rentrée prévu le 3 septembre.

Je vous prie de croire, monsieur le maire, à mes salutations les plus distinguées.

Mahdi TAMENE



CPI : - M. Pilloix, IEN de la circonscription de Dole Sud